

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

OBJET :

CM2023_118

Cirques et attractions diverses
– Industriels forains –
Camions podium et outillage
– Manifestations – Tarifs au
1^{er} janvier 2024

NOMBRE DE

***Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le huit décembre deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame JUAN représentée par Madame TOURNEUR
Madame LAPEYRADE TISON représentée par Monsieur MOREL

ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Madame ROUIL

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

TARIFS DES CIRQUES ET ATTRACTIONS DIVERSES – INDUSTRIELS FORAINS – CAMIONS PODIUM ET OUTILLAGE - MANIFESTATIONS

Après avis de la commission « Animation – Commerce » réunie le 23 octobre 2023, Madame RENOULEAU, Adjointe, propose à l'assemblée de modifier les tarifs des cirques, attractions diverses, industriels forains, camions podium et outillage, manifestations à compter du 1^{er} janvier 2024 de la manière suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

➤ D'APPLIQUER les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

	Tarifs au 01/01/2023	Tarifs au 01/01/2024
Prix en € par jour		
<u>SUR LES PLACES PUBLIQUES - EMBLEMES DIVERS</u>		
- Camions Podium et déballages assimilés (posticheurs)	62,60	64,50
- Camions outillage et divers, le mètre linéaire	5,60	5,80
- Manifestations sur la taillée verte le mètre linéaire/jour	5,60	5,80
- Manifestations salle Carnot :		
. Stand 1,80 mètre linéaire	8,50	8,70
. Double stand 3,60 mètres linéaires	17,00	17,50
<u>CIRQUES ET ATTRACTIONS DIVERSES</u> (Doivent fournir un dossier de sécurité à jour)		
- Petit Cirque	31,30	32,20
. Caution	56,30	58,00
- Moyen Cirque	62,60	64,50
. Caution demandée	106,10	109,30
- Grand Cirque	125,10	128,80
. Caution demandée	212,20	218,60
<u>INDUSTRIELS FORAINS</u>		
<i>Prix par jour pour une manifestation de moins de 5 jours et regroupement de 3 manèges minimum :</i>		
- Métiers auto-tamponneuse, chenilles et manèges assimilés	31,30	32,20
- Petit manège	21,20	21,90
- Stand de tir, confiserie, ... et assimilés	10,70	11,00
<i>Pour une manifestation plus importante (au-dessus de 5 jours), l'encaissement sera perçu pour le samedi et le dimanche ainsi que le lundi suivant, si férié.</i>		
	Prix par semaine	
- Petit manège isolé	15,92	16,40

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 14 décembre 2023

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211704218 – 20231214-CM2023_118-DE

Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 18/12/2023 – Publié le 18/12/2023